

Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Procès-Verbal

Présents : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - CHALMEY A. - FAIVRE J.P. - GARCIA J.F. - KALANQUIN J.P. - LUAS A. - ROBIN M.P. - VIEILLE I.

Absent(s) excusés : MASSON S. - FALLOT J.P. - DORMOY L. - LUAS C. - CLERC C.

Secrétaire de séance : ROBIN M.P.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Valorisation espaces publics

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Suite au dépouillement des offres, l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 37 500 € HT.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Avenant :

Moins-value de 1 700 € HT pour non-exécution des prestations prévues initialement. La mission SPS n'est dès lors plus nécessaire.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Presbytère

Entreprise WALLIANG, moins-value de 118,04 € HT

Entreprise SONOBAT, moins-value de 1 440,00 € HT

plus-value de 300,00 € HT

Demande d'accord pour plus-value et moins-values

DCM : Accord du Conseil Municipal à la majorité, 1 abstention

Création d'un budget annexe :

Création d'un budget annexe « logement social » assujetti à la TVA dans le cadre de la livraison à soi-même de l'immeuble. Dès délibération, création du budget annexe dans HELIOS, immatriculation du BA à l'INSEE et l'assujettissement à la TVA au SIE de Vesoul. Régularisation possible des opérations déjà comptabilisées pour récupération de la TVA.

DCM : Accord du Conseil Municipal à la majorité, 1 abstention

Secrétariat

Considérant que la commune de Pusy-Épenoux souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, je vous propose de vous prononcer en faveur de la mise en place de la convention signée avec la préfecture pour la télétransmission de ses actes.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Recensement

Nomination du coordonnateur communal : BONNET Sylvie

Recensement du 15 janvier au 15 février 2015.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Motion baisse massive des subventions de l'état

DCM : Accord pour délibération du Conseil Municipal à l'unanimité.

Choix du prestataire Internet

Avancement de la commission

Consultation de 2 prestataires : Nétizis et torop.net

Torop.net est le prestataire retenu pour un montant de 2 110 € HT et 120 € par an.

DCM : Accord pour délibération à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Association scolaire

Remboursement de la somme de 435,20 €. Paiement deux fois de l'activité voile par le précédent Conseil suite à une erreur.

DCM : Accord pour délibération du Conseil Municipal à l'unanimité

Remboursement Groupama

Remboursement de la somme de 2 677,50 € au lieu de la somme indiquée par délibération du 13/05/2014. Cause : Facture diminuée 9 000 € HT au lieu de 9 500 € HT (devis)

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Informations :

Maisons fleuries : voir classement

Opérations brioches - ADAPEI : 8 au 12 octobre 2014

ONF : vente de résineux à 8 800 €

Atelier gym douce : Un animateur pourrait animer un atelier gym douce d'une heure par semaine. Le coût est intégralement pris en charge par la CAV.

Compte-rendu de réunions :

RPI

Gendarmerie

Commission culture et animation

La secrétaire,
M.P. ROBIN



Le Maire,
J.P. KALANQUIN

